



13 JUIN 2017

**DECLARATION RELATIVE A L'ENGAGEMENT DU TCHAD « AU DEFI DE BONN »
POUR LA RESTAURATION DE 1 380 000 HECTARES DES PAYSAGES FORESTIERS
ET DES TERRES DEGRADEES VISION 2030**

Le Tchad, vaste pays enclavé, couvrant une superficie de **1.284.000 km²**, abrite d'importants écosystèmes, des ressources naturelles et une biodiversité riche et variée (flore, faune, ressources en eau, ressources minières ...). Ses formations végétales naturelles sont estimées à **10.900.000 hectares** (SIDRAT, 2011). Celles-ci sont d'un apport non négligeable dans le secteur socio-économique du pays.

Cependant, force est de constater que les ressources naturelles dont regorge le Tchad sont aujourd'hui sujettes aux aléas climatiques récurrents, mais aussi aux pressions anthropiques notamment : les pratiques agricoles inadaptées, les différentes formes d'exploitations minières, les feux de brousse, les infrastructures pétrolières, pour ne citer que ceux-là.

Les effets néfastes liés à ces phénomènes se manifestent par la désertification et/ou l'appauvrissement des sols, l'ensablement, ainsi que la pollution des eaux qui affectent les populations de couches vulnérables dans leur existence.

Soucieux d'inverser la tendance et de faire face aux contraintes environnementales liées tant à la gestion durable des ressources naturelles qu'aux variabilités et changements climatiques, le Tchad a mis en place entre autres des mécanismes institutionnels et juridiques en faveur de la conservation des ressources naturelles, en vue de leur utilisation durable. Il s'agit notamment de : (i) *Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) avec son projet portant sur la neutralité de dégradation des terres (5000000 ha)*, (ii) *Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB)*, (iii) *Contribution Prévue Déterminée Nationale du Tchad*, (iv) *Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) (3 millions d'hectares)*, (v) *Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE)*, (vi) *Différentes lois de protection de l'environnement*, (vii) *Plan du Tchad, vision 2030, « le Tchad que nous voulons »* et (viii) *Projet de réhabilitation et de restauration des écosystèmes du Lac Tchad (4000 ha)*.

Il convient cependant de souligner que les efforts multiformes consentis en matière de gestion durable des ressources naturelles sont supportés, jusqu'à ce jour, en majeure partie par le budget de l'Etat. Compte tenu de l'ampleur de la dégradation de ses écosystèmes, le Tchad entend renforcer la mise en œuvre des actions et initiatives sur l'ensemble du territoire national afin d'inverser cette tendance négative.

Le Défi de BONN est une opportunité que mon pays doit saisir pour s'engager à restaurer **1.380 000 hectares**, comme contribution à l'horizon 2030, en complément aux efforts en cours de réalisation qui sont estimés à **3.504.000 hectares (projets susmentionnés)**.

Par la présente déclaration, le Tchad manifeste son grand intérêt d'adhérer à l'objectif du DEFI DE BONN. Il invite par ailleurs, ses partenaires techniques et financiers à lui apporter leurs soutiens multiformes et compte particulièrement sur l'appui de l'UICN pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la restauration des forêts et des terres dégradées de l'ensemble de ses écosystèmes.

Cc :

- PR
- PM

Fait à N'Djamena le 13 JUIN 2017
Le Ministre de l'Environnement et de la Pêche

